



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 avril 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal :
le 30/03/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19/04/2007

**Aérodrome de Niort-Souché : convention provisoire de mise à
disposition des services de l'Etat**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU -
M. Robert PLANTECOTE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Elsie COLAS - M. Bernard
JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M.
Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M.
Alain GARCIA - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Marc
THEBAULT - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Robert PLANTECOTE,
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Geneviève RIZZI,
- Michel GENDREAU donne pouvoir à Rodolphe CHALLET,
- Rémy LANDAIS donne pouvoir à Gérard NEBAS,
- Andrée CHAREYRE donne pouvoir à Luc DELAGARDE,
- Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Marc THEBAULT,
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Adjoints :

M. Amaury BREUILLE - Mme Jeanine BIMES -

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER - Mme Isabelle RONDEAU - M. Michel PAILLEY - M. Joël
RENOUX - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY -
Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2007

DELIBERATION D20070178

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

**Aérodrome de Niort-Souché : convention provisoire de mise à
disposition des services de l'Etat**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoyait le transfert aux collectivités territoriales ou à leurs groupements des aéroports civils de l'Etat. Par un arrêté en date du 29 septembre 2006, Monsieur le Préfet de la région Poitou-Charentes a transféré l'aéroport de Niort-Souché à la Ville de Niort, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

L'article 104 de la loi précitée prévoit, en raison du transfert de compétences à la Ville de Niort, la signature d'une convention provisoire de mise à disposition des services de l'Etat soit deux agents de la Direction de l'Aviation Civile Sud-Ouest.

Monsieur le Maire pourra disposer, en tant que de besoin, des compétences de ces agents dans les domaines de la gestion domaniale et du contrôle juridique de l'aéroport de Niort-Souché.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention provisoire de mise à disposition des services de l'Etat avec Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, dans l'attente de la publication du décret de transfert des services prévu au paragraphe VII de l'article 104 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 33 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 12 |

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Amaury BREUILLE